

République Française – Liberté • Egalité • Fraternité

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2024

Date de convocation et d'affichage : 22 mars 2024

DL-20240328-023

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Pascal GIMENEZ	X	
Guy MONNIN, 1 ^{er} Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Josiane BOUVIER, 2 ^e Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET	X	
Jean-Marc BODET, 3 ^e Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Anne-Christine DUBOST, 4 ^e Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 ^e Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Tanguy NAZARET, 6 ^e Adjoint	X		Nathalie DESCOURS	X	
Annie CHATELARD, 7 ^e Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Jean-Michel LADOUCE, 8 ^e Adjoint	X		Emilie NGUYEN		X
Georges THOMAS	X		Guyène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS	X	
Hervé GINET	X		Isabelle DEBARD	X	
Laurent TRONCHE	X		Didier MONTRADE	X	
Annie GRIMAUD	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Vanessa GERONUTTI	Guy MONNIN
Patrick GUINET	Alain ROUX
Emilie NGUYEN	Josiane BOUVIER
Guyène MATILE-CHANAY	Nicolas VANEL
Isabelle LOUIS COMME	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Pascal GIMENEZ	82,8 %	29	24	28



ENFANCE JEUNESSE

Règlement de fonctionnement de l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (multi accueil) situé à l'Espace petite enfance Pierre Perret - Modification

Annie CHATELARD, adjointe en charge de la Petite Enfance, rappelle à l'Assemblée la délibération du conseil municipal DL-20230629-009 en date du 29 juin 2023 approuvant le règlement de fonctionnement du multi accueil actuellement en vigueur.

Elle rappelle qu'une structure multi accueil combine plusieurs accueils : collectif, familial ou halte-garderie. A la suite de l'évolution du service petite enfance, il est nécessaire d'ajuster la

terminologie de l'établissement multi accueil en « Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant » (EAJE) afin de mieux refléter son activité.

Un EAJE a vocation à recevoir pendant la journée, pour une durée déterminée, des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans. La capacité d'accueil est de 65 places.

Elle présente le projet de règlement de fonctionnement mis à jour en cohérence avec les dernières exigences réglementaires nationales et se référant aux dispositions du décret du 30 août 2021. Elle précise que ce règlement fixe les règles d'organisation de l'EAJE « Espace petite enfance Pierre Perret » ainsi que les fonctions et les responsabilités de chacun.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le règlement de fonctionnement de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) tel que présenté,

HABILITE le Maire à signer ce règlement.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Fait à Miribel, le 28 mars 2024

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

Le secrétaire de séance,

Pascal GIMENEZ

